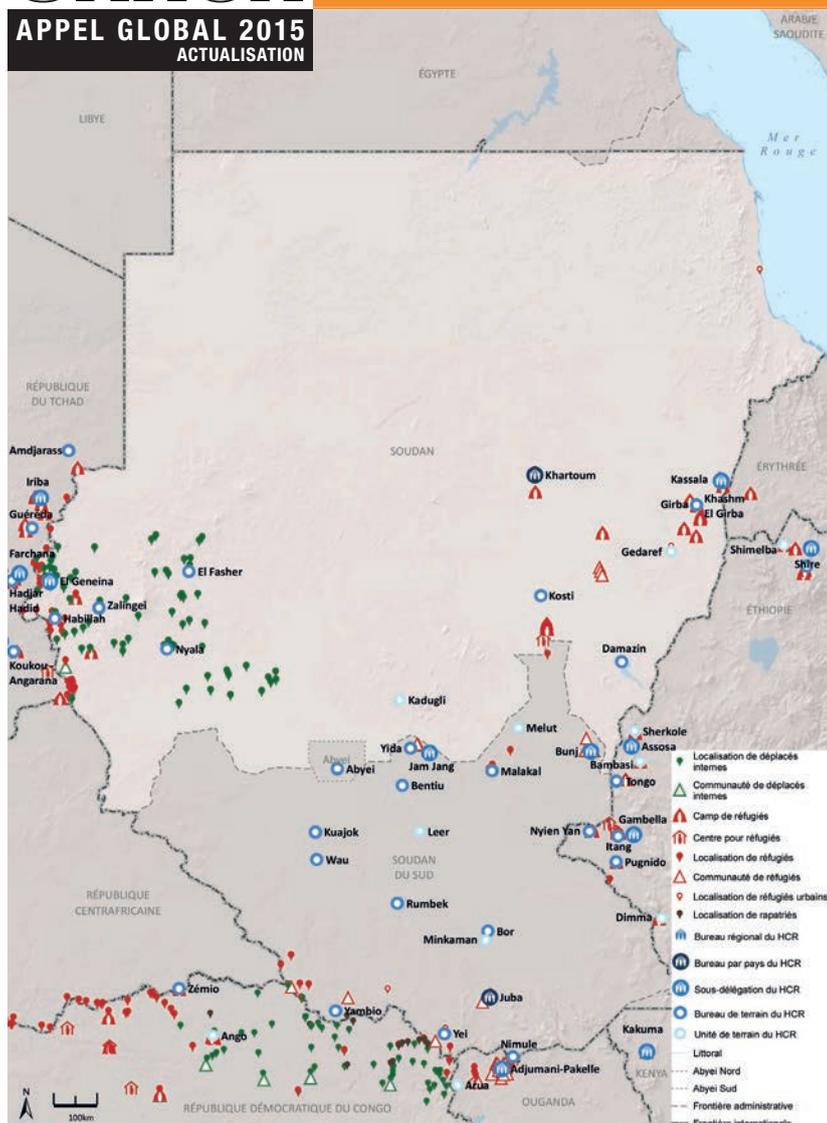




SOUDAN

UNHCR

APPEL GLOBAL 2015
ACTUALISATION



| Aperçu |

Environnement opérationnel

- La situation humanitaire au Soudan s'est détériorée au cours des deux dernières années, avec de nouveaux déplacements internes provoqués par le conflit au Darfour. Environ 400 000 nouveaux déplacés internes ont été enregistrés entre janvier et août 2014. Selon les chiffres de l'ONU, 6,9 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire au Soudan. Les dernières estimations indiquent que d'ici la fin 2015, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le pays pourrait s'élever à 460 000.
- Le Soudan a une longue tradition d'hospitalité envers les réfugiés et les demandeurs d'asile : il en accueille actuellement 167 000 dans l'est du pays, au Darfour et à Khartoum. À la mi-octobre 2014, plus de 100 000 Sud-Soudanais avaient cherché refuge au Soudan, et leur

Présence prévue

Nombre de bureaux	10
Total personnel	375
Effectif international	61
Effectif national	276
JEA	5
Volontaires des Nations Unies	31
Autres	2

Le plan 2015 en bref*

2,6 millions**	Personnes relevant de la compétence du HCR
130,6 millions de dollars E. U.	Besoins financiers globaux

* Tous les chiffres sur les personnes relevant de la compétence du HCR se réfèrent à des projections pour la fin 2015 réalisées à partir d'informations disponibles au moment de la planification (mi-2014).

** N.B. Suite à l'exercice de planification et en raison de la crise en cours dans le pays, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR a augmenté de manière significative (octobre 2014).

nombre devrait augmenter tant qu'une solution politique n'aura pas été trouvée au Soudan du Sud. Ils sont autorisés à se déplacer librement dans le pays. La présence des réfugiés exerce une pression supplémentaire sur les ressources du Soudan, déjà frappé par la récession économique, et sur celles des organisations humanitaires, qui tentent tant bien que mal de faire face à de nombreuses situations d'urgence.

- L'accès à certaines zones demeure limité pour le personnel humanitaire, en particulier international, ce qui restreint la capacité du HCR à mener à bien sa mission.
- Un nombre accru de cas de refoulement a été signalé au premier semestre 2014 et les autorités ont suspendu diverses activités de soutien à la population réfugiée de longue date au Soudan oriental. Bien qu'une nouvelle loi sur l'asile ait été adoptée en 2014, elle n'accorde qu'une liberté de mouvement limitée aux réfugiés.
- Le Soudan a joué un rôle actif dans la lutte contre la traite des êtres humains, phénomène qui concerne toute la Corne de l'Afrique. Une loi contre la traite a été adoptée en 2014 et le nombre de cas constatés a décliné depuis 2012.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR au Soudan sont : les réfugiés et demandeurs d'asile érythréens, qui résident pour la plupart au Soudan oriental et à Khartoum ; les réfugiés en provenance du Soudan du Sud, qui ont fui la violence dans leur pays depuis décembre

2013 ; les déplacés internes, dont le nombre a augmenté de plusieurs centaines de milliers en 2014, dépassant les chiffres prévisionnels de l'Organisation ; les personnes d'origine sud-soudanaise qui vivent au Soudan depuis la sécession et risquent de devenir apatrides.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2015		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Tchad	8 910	8 830	9 540	9 440
	Érythrée	117 320	89 800	125 530	96 090
	Soudan du Sud	51 340	50 540	101 440	100 580
	Pays divers	5 470	2 340	5 850	2 500
Personnes apparentées à des réfugiés	Rép. centrafricaine	2 280	-	2 430	-
	Tchad	35 740	5 140	38 240	5 500
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	930	870	990	930
	Érythrée	2 660	670	2 850	710
	Éthiopie	7 280	1 020	7 790	1 090
	Pays divers	700	350	750	380
Réfugiés rapatriés durant l'année	Soudan	12 000	12 000	10 000	10 000
Déplacés internes	Soudan	1 976 000	1 680 000	2 174 000	1 848 000
Personnes apparentées à des déplacés internes	Soudan	85 000	-	93 500	-
Déplacés internes rentrés durant l'année	Soudan	20 000	20 000	20 000	20 000
Autres	Éthiopie	3 420	3 420	3 660	3 660
	Pays divers	70	70	70	70
		2 329 100	1 875 040	2 596 640	2 098 950

* On estime à 300 000-350 000 le nombre de personnes d'origine sud-soudanaise qui vivaient au Soudan avant le début du conflit au Soudan du Sud en décembre 2013. Selon les informations existantes, la grande majorité d'entre elles sont, en principe, susceptibles d'obtenir des documents confirmant leur nationalité sud-soudanaise.

| Réponse |

Besoins et stratégies

En 2015, l'afflux de réfugiés en provenance du Soudan du Sud devrait se poursuivre ; selon les dernières estimations, leur nombre devrait atteindre 130 000 en début d'année. Le Haut Commissariat continuera à diriger et à coordonner l'action menée pour épauler le Gouvernement dans ses efforts. Il plaidera pour qu'un cadre juridique soit clairement établi pour les Sud-Soudanais nouvellement arrivés, afin qu'ils bénéficient des droits et des prestations affirmés dans les déclarations publiques des autorités.

L'afflux de réfugiés en provenance d'Érythrée devrait également persister à l'est du pays, avec plus d'un millier d'arrivées par mois. Quatre-vingts pour cent des nouveaux arrivants, y compris les mineurs non accompagnés, poursuivent leur trajet au-delà du Soudan, et beaucoup sont exposés à de graves problèmes de protection, tels que la traite d'êtres humains. Le HCR continuera à plaider pour qu'ils bénéficient du droit d'asile et s'efforcera de consolider les acquis en matière de lutte contre la traite. Il accordera une attention particulière aux personnes ayant des besoins spécifiques, en mettant notamment en œuvre des interventions ciblées en faveur des enfants.

Après avoir suspendu les activités prévues en 2014 dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires, les autorités ont repensé leur approche et élaborent des projets stratégiques en faveur de l'autosuffisance qui profiteront à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

À Khartoum, l'évaluation de la population de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains achevée en 2014 permettra d'élaborer une stratégie pour répondre aux besoins d'environ 32 000 réfugiés urbains. Cette stratégie s'appuiera sur une opération d'enregistrement menée conjointement par le HCR et le Commissaire aux réfugiés. Les principaux domaines d'intervention seront les moyens de subsistance, l'éducation et la santé.

Le HCR renforcera les partenariats nationaux pour faire face aux nouveaux déplacements de population et aux éventuels retours de Soudanais réfugiés à l'étranger, ainsi qu'à l'afflux de nouveaux arrivants en provenance du Soudan du Sud. Il appuiera les initiatives communautaires visant à éviter les conflits entre les populations locales et les personnes de retour dans des régions extrêmement instables souffrant d'une pénurie de ressources.

Le risque d'apatridie, principalement pour les populations exposées suite à l'indépendance du Soudan du Sud, sera pris en compte et le HCR dispensera des conseils juridiques. Il appuiera les procédures visant à confirmer la nationalité et les documents d'identité des Sud-Soudanais, afin d'éviter qu'ils deviennent apatrides et de renforcer leur protection. Parallèlement, l'Organisation mènera une vaste campagne de délivrance de documents pour les Sud-Soudanais réfugiés au Soudan.

Au Darfour, le HCR réexamine actuellement son engagement auprès des déplacés internes en raison des difficultés d'accès. En tant que chef de file des modules de la protection ainsi que des abris d'urgence et des articles non alimentaires, il s'efforcera d'améliorer les interventions d'urgence en cas de nouveaux déplacements de population, en répondant aux besoins de protection les plus vitaux dans certains camps de déplacés. En ce qui concerne les réfugiés, l'Organisation poursuivra les actions prévues pour offrir protection et assistance et promouvoir des solutions durables.

Objectifs et cibles prioritaires en 2015

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2015.

À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (**Activités prévues**) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (**Cible globale en 2015**) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (**Écart potentiel**). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources

qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (**Domaine prioritaire**). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2015 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS			
Abris et infrastructures construits, améliorés ou entretenus			
Les réfugiés au Soudan bénéficieront d'une assistance adéquate en matière d'abris. Les nouveaux arrivants sud-soudanais recevront des matériaux pour construire des abris d'urgence, tandis qu'au Soudan oriental, le HCR fournira et entretiendra des abris durables pour les réfugiés.			
Pourcentage de ménages vivant dans des logements convenables	Réfugiés sud-soudanais	85 %	10 %
Nombre d'abris réparés	Réfugiés et demandeurs d'asile au Soudan oriental	8 800	6 800
La population dispose d'une quantité suffisante d'articles ménagers et de première nécessité			
En tant que chef de file du secteur des abris et des articles non alimentaires, le HCR assurera la préparation aux situations d'urgence pour les déplacés internes, les rapatriés et les victimes de catastrophes. Il s'efforcera d'offrir une assistance vitale et de favoriser la viabilité des retours en fournissant des abris et des articles non alimentaires.			
Nombre de ménages recevant des articles de première nécessité	Déplacés internes au Soudan	150 000	Aucun écart
PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS			
Nombre accru de documents individuels			
Le HCR appuiera une vaste campagne de délivrance de documents aux personnes d'origine sud-soudanaise qui vivent au Soudan depuis la sécession de 2011. Des équipes mobiles sillonneront les régions reculées pour atteindre toute les populations concernées, les documents de nationalité seront délivrés gratuitement et des campagnes d'information seront menées.			
Nombre de documents d'identité délivrés aux personnes relevant de la compétence du HCR	Personnes risquant de devenir apatrides	175 000	122 500
SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION			
Protection contre la criminalité renforcée			
Le HCR continuera à renforcer la capacité des autorités locales à lutter contre la traite des êtres humains à l'aide de formations et d'un appui matériel, continuera à gérer un refuge pour victimes de la traite au Soudan oriental, dispensera une assistance juridique et un soutien psychologique et social et mènera des campagnes d'information.			
Nombre de programmes de sécurité mis en œuvre avec renforcement des services de police	Réfugiés et demandeurs d'asile au Soudan oriental	60	10
Risques liés à la détention réduits et liberté de mouvement accrue			
Du fait des restrictions à la liberté de mouvement des réfugiés, les personnes relevant de la compétence du HCR sont exposées à des risques de détention et de rapatriement forcé. Le HCR maintiendra son service de suivi des détenus par des avocats et renforcera les capacités des autorités par des formations régulières.			
Nombre de détenus suivis	Réfugiés et demandeurs d'asile à Khartoum	500	50

| Mise en œuvre |

Coordination

Le HCR continuera à coopérer étroitement avec son principal homologue gouvernemental, le Commissaire aux réfugiés, ainsi qu'avec les ministères concernés, en particulier ceux de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Justice.

De solides partenariats ont également été établis avec la Commission d'aide humanitaire en ce qui concerne les déplacements internes et les questions liées aux Sud-Soudanais. Au Darfour, le HCR travaille en liaison avec l'Autorité régionale du Darfour et l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour (MINUAD) ;

il demeurera pleinement engagé au sein de l'Équipe des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, notamment dans le cadre des modules interorganisations.

Le HCR continuera à appliquer le nouveau modèle de coordination pour les réfugiés afin de faire face à la situation d'urgence des réfugiés sud-soudanais et participera activement aux initiatives interinstitutions telles que le Plan régional d'aide aux déplacés et réfugiés sud-soudanais.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Autorités de l'État de Gedaref, Commissaire aux réfugiés, Commission d'aide humanitaire, Commission des œuvres bénévoles et humanitaires, Direction de la nationalité, des passeports et de l'immigration (Soudan du Sud), Ministère des Affaires sociales (Darfour du Sud), Ministère du Développement social, des femmes et des enfants (Kordofan méridional), Ministère de la Protection sociale et de la protection de l'enfance (Kassala), Ministère de la Protection sociale et des Affaires humanitaires (Nil bleu), Services d'orientation des réfugiés

ONG :

Africa Humanitarian Action, Al Fanar Psychosocial Rehabilitation Centre, Al Manar Voluntary Organization, Conseil danois pour les réfugiés, Cooperazione Internazionale, El Sugya Charity Organization, Global Health Foundation, HelpAge International, Human Appeal International, Labena Organization for Women's Development, Organization for Voluntary Humanitarian Assistance Programme, People's Legal Aid Centre, Save the Children - Suède, Société soudanaise du Croissant-Rouge, Sudan Organization for Development, Triangle génération humanitaire, Vision du Monde - Allemagne, Vision du Monde - International, Windle Trust International

Autres :

UNOPS

Partenaires opérationnels

Autres :

Banque mondiale, BCAH, CICR, FAO, FNUAP, MINUAD, OIM, OMS, ONUDI, ONU-Habitat, PAM, PNUD, UNHAS, UNICEF, Union africaine, VNU

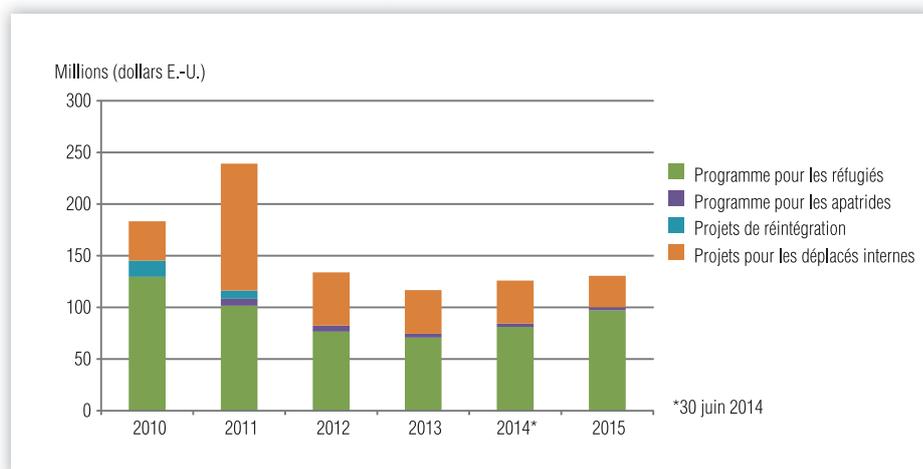
| Informations financières |

Les besoins financiers de l'opération du HCR au Soudan ont diminué depuis 2011. Néanmoins, le budget initial de 97,4 millions de dollars E.-U. prévu pour 2014 a été corrigé à la hausse en raison du nombre inattendu de réfugiés sud-soudanais arrivés en cours d'année. Les 54,4 millions de dollars E.-U. additionnels requis pour faire face à cet afflux ont été présentés dans un appel supplémentaire.

Par rapport au budget initialement approuvé pour 2014, les ressources requises pour 2015 seront nettement plus élevées, puisqu'elles englobent les besoins estimés pour les réfugiés sud-soudanais. Au cas où les besoins d'urgence pour ces derniers continueraient d'augmenter en 2015, un appel supplémentaire serait émis.

Au total, le budget du HCR pour 2015 a été fixé à 130,6 millions de dollars E.-U., dont 97,1 millions pour les réfugiés et 30,5 millions pour les déplacés internes. Près de 3,1 millions de dollars E.-U. ont été alloués au programme de lutte contre l'apatridie.

Budget pour le Soudan | 2010–2015



Budget 2015 pour le Soudan | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget révisé 2014 (30 juin 2014)	81 101 617	3 360 701	41 473 243	125 935 560
Environnement de protection favorable				
Droit et politique générale	626 069	516 801	797 460	1 940 329
Accès à l'assistance juridique et recours	419 973	218 507	0	638 480
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	273 159	0	0	273 159
Sous-total	1 319 200	735 308	797 460	2 851 968
Processus de protection et documents adéquats				
Conditions d'accueil	4 560 534	0	0	4 560 534
Enregistrement et établissement de profils	1 720 248	0	0	1 720 248
Procédures de détermination du statut	2 856 715	0	0	2 856 715
Documents individuels	1 251 559	1 792 007	0	3 043 566
Enregistrement et document d'état civil	699 074	158 507	0	857 582
Regroupement familial	520 315	0	0	520 315
Sous-total	11 608 446	1 950 514	0	13 558 960
Sécurité face à la violence et à l'exploitation				
Protection contre la criminalité	996 684	0	0	996 684
Protection contre les conséquences du conflit armé	471 484	0	1 024 958	1 496 442
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 904 096	0	583 856	2 487 952
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	311 241	0	0	311 241
Protection des enfants	2 457 768	0	207 394	2 665 161
Sous-total	6 141 272	0	1 816 208	7 957 479
Besoins de base et services essentiels				
Santé	9 493 703	0	0	9 493 703
Santé procréative et services liés au VIH	1 896 919	0	0	1 896 919
Nutrition	2 237 272	0	0	2 237 272
Sécurité alimentaire	173 926	0	0	173 926
Eau	5 091 737	0	0	5 091 737
Assainissement et hygiène	3 855 114	0	0	3 855 114
Abris et infrastructure	10 151 532	0	3 537 394	13 688 926
Accès à l'énergie	1 884 603	0	0	1 884 603
Articles ménagers et articles de base	3 322 341	0	9 108 483	12 430 824
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	2 363 449	112 507	1 551 889	4 027 846
Éducation	7 567 931	0	0	7 567 931
Sous-total	48 038 527	112 507	14 197 766	62 348 800
Autonomisation et autogestion communautaires				
Mobilisation communautaire	592 735	279 014	0	871 750
Coexistence avec les communautés locales	802 825	0	937 394	1 740 219
Ressources naturelles et environnement commun	2 164 603	0	0	2 164 603
Autosuffisance et moyens d'existence	10 196 208	0	1 382 181	11 578 389
Sous-total	13 756 371	279 014	2 319 575	16 354 961

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Solutions durables				
Stratégie de solutions globales	0	0	531 462	531 462
Retour volontaire	2 417 848	0	829 575	3 247 422
Réintégration	1 500 000	0	474 787	1 974 787
Intégration	288 476	0	674 787	963 263
Réinstallation	971 244	0	0	971 244
Sous-total	5 177 568	0	2 510 612	7 688 180
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats	377 225	0	1 710 253	2 087 478
Gestion et coordination des camps	3 438 567	0	87 394	3 525 961
Gestion des urgences	551 484	0	287 394	838 877
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	177 225	0	214 787	392 013
Sous-total	4 544 502	0	2 299 828	6 844 329
Appui à la logistique et aux opérations				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	2 619 543	0	2 983 534	5 603 077
Gestion des opérations, coordination et appui	3 863 001	0	3 541 856	7 404 857
Sous-total	6 482 544	0	6 525 390	13 007 934
Budget total 2015	97 068 429	3 077 345	30 466 838	130 612 612